ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pommes

Question écrite n° 10151

Texte de la question

M Maurice Pourchon attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur l'inquietude des producteurs de fruits au sujet des importations de pommes en provenance de l'hemisphere Sud. Les pommi culteurs risquent, en effet, de voir leurs efforts d'amelioration de la qualie compromis definitivement par ces importations. C'est l'ensemble de la filiere fruits qui risque de se trouver mise en peril si l'on tient compte de l'importance jouee par la pomme dans l'equilibre de l'ensemble du secteur fruitier. C'est pourquoi il demande a M le ministre de l'agriculture s'il envisage de proposer l'etablissement d'une limitation des importations liees au niveau des stocks au 1er janvier et d'une date butoir pour celles-ci dans l'annee, afin de ne pas compromettre le demarrage de la campagne suivante, et de laisser a la production francaise et europeenne une periode de commercialisation suffisamment longue. D'autre part, il lui demande de faire en sorte, aupres de ses collegues europeens, que la preference communautaire soit respectee pour une meilleure saisie des prix des marchandises importees sur les marches de gros europeens. Enfin, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour ameliorer les conditions de controle phytosanitaire et de maturites de maniere a rendre les produits importes toujours compatibles avec les exigences qualitatives de la production communautaire.

Texte de la réponse

Reponse. - La croissance tres significative des importations communautaires de pommes en provenance, notamment, de l'hemisphere Sud, pose un probleme important pour l'equilibre de ce secteur de production en France. Ces sujets de politique commerciale relevent de la competence communautaire et s'inscrivent dans les engagements europeens au GATT (accord general sur les tarifs douaniers et le commerce). Afin d'obtenir que la Communaute prenne les mesures indispensables de surveillance et d'encadrement de ces importations, le ministre de l'agriculture et de la foret est deja intervenu au conseil des ministres europeens de l'agriculture et aupres du commissaire europeen charge des questions agricoles. Les mesures annoncees par la Communaute, qui a fait etat d'engagements de moderation des exportateurs de l'hemisphere Sud pour ne pas depasser le chiffre de 580 000 tonnes sur la campagne, constituent un dispositif qui n'est pas satisfaisant pour le ministre de l'agriculture et de la foret : la limite fixee apparait en effet trop elevee, et le mecanisme de suivi mis en place par la Communaute - surveillance douaniere centralisee toutes les semaines a Bruxelles - insuffisant. Le ministre de l'agriculture et de la foret demande en effet que la limitation des importations soit plus stricte, fondee sur les parametres de la campagne et empechant notamment le recouvrement du debut de la campagne europeenne par les fins de destockage de l'hemisphere Sud. Ces actions seront poursuivies avec determination pour resoudre ce probleme qui apparait determinant pour l'avenir de la production francaise. Par ailleurs, afin de renforcer la competitivite de la filiere francaise, les actions de modernisation menees avec le concours de l'Office national interprofessionnel des fruits, des legumes et de l'horticulture (Oniflhor) ont ete recemment renforcees.

Données clés

Auteur : M. Pourchon Maurice

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE10151

Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10151
Rubrique : Fruits et legumes
Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 923